



# Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol en Planeur -

Aérodrome  
56 Bonne Fontaine  
35390 Saint-Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tel : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVP : 533502

Avec le soutien  
du Conseil Départemental



# TARIFS 2025 <sup>1 2</sup>

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans <sup>3</sup>	≥ 25 ans
<b>JE DECOUVRE <sup>4 5</sup></b>		
<b>Vol d'initiation</b> : Un vol en planeur sur un planeur biplace, piloté par un pilote expérimenté. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance découverte 3 jours + 1 vol en planeur en biplace accompagné	170,00 €  <b>Offre -18 ans !</b> <small>si scolarisé en Ille-et-Vilaine :</small> 130,00 €	170,00 €
<b>J'APPRENDS A PILOTER <sup>6 7 8</sup></b>		
<b>Pack Formation</b> : formule tout compris pour apprendre à voler et voler seul ! Ouvert uniquement aux non lâchés solo au moment de l'inscription. Ne peut être souscrit qu'une année. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + carnet de vol + formation théorique et pratique : séances sur simulateur-en salle-en visioconférence, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 70 décollages au treuil inclus. Ne comprend pas : Cours en ligne FFVP « SPL Théorique », à acheter sur <a href="https://www.ffvp.fr/produit/spl-theorique">https://www.ffvp.fr/produit/spl-theorique</a> / Redevance DGAC pour délivrance SPL / Visite médicale	1550,00 €  hors bourses FFVP pouvant représenter 500€ <sup>9</sup>	1950,00 €
<b>Pack Complément de Formation</b> : ouvert uniquement aux élèves-pilotes non lâchés solo ayant souscrit un pack formation ou pack complément de formation l'année précédente aux Planeurs d'Ille-et-Vilaine et avec un avis favorable du responsable des formations. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€), formation théorique et pratique : séances sur simulateur-en salle-en visioconférence, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 40 décollages au treuil inclus Ne comprend pas : Cours en ligne FFVP SPL Théorique, à acheter sur <a href="https://www.ffvp.fr/produit/spl-theorique">https://www.ffvp.fr/produit/spl-theorique</a> / Redevance DGAC pour délivrance SPL / Visite médicale	1250,00 €	1500,00 €

<sup>1</sup> Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

<sup>2</sup> Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2025 à minuit. Elles ne sont ni remboursables, ni transmissibles.

<sup>3</sup> Bénéficiaire du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVP 2025 moins de 25 ans.

<sup>4</sup> L'association peut vous remettre un bon-cadeau ouvrant droit à un vol d'initiation. Ce bon est valable 24 mois, à compter de sa date d'émission. Il n'est ni remboursable, ni transmissible.

<sup>5</sup> Suite à l'achat d'un vol d'initiation, 50€ seront remboursés sur demande en cas de souscription d'un pack découverte dans l'année.

<sup>6</sup> Les packs formation et complément de formation sont valables jusqu'au 31 décembre 2025 et ne sont ni convertibles, ni remboursables.

<sup>7</sup> L'unique moyen de lancement utilisé pour ces formules est le treuil.

<sup>8</sup> Ces formules peuvent être payées en trois fois.

<sup>9</sup> Les bourses sur objectifs attribuées par la Fédération Française de Vol en Planeur pour promouvoir la formation des jeunes représentent jusqu'à 500€ (lâché solo, Pass Planeur, SPL).



# Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome  
56 Bonne Fontaine  
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : [info@planeur35.org](mailto:info@planeur35.org)

Web : [www.planeur35.org](http://www.planeur35.org)

Tél. : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVP : 533502

## TARIFS 2025 10 11

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans <sup>12</sup>	≥ 25 ans
------------	------------------------	----------

JE SUIS BREVETE ou ACTIVITE A LA CARTE			
<b>Cotisation annuelle</b> : pour devenir membre de l'association. <i>Incluse dans les formules « Je découvre » et « J'apprends à piloter ».</i>		91,43 €	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Participation annuelle aux frais de fonctionnement</b> : obligatoire sauf pour les adhérents de passage restant moins de 15 jours et les membres ne volant pas. Incluse dans les formules « Je découvre » et « J'apprends à piloter ». Non modifiable, ni remboursable.	141,76 €	230,36 €
	<b>Participation journalière aux frais de fonctionnement</b> : obligatoire jusqu'au 15 <sup>e</sup> jour de vol, pour les adhérents n'ayant pas souscrit la participation annuelle aux frais de fonctionnement. Gratuit à partir du 16 <sup>e</sup> jour.	14,18 €	20,08 €
<b>Licence-assurance FFVP annuelle</b> : tarif variable selon options. <i>Incluse dans les packs formation.</i>		à partir de 92,06 €	à partir de 197,06 €
<b>ILLIMITE</b>	<b>Forfait heures de vol illimitées</b> <sup>13</sup> : sur tous les planeurs de l'association.	702,90 €	1104,55 €

<sup>10</sup> Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

<sup>11</sup> Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2025 à minuit. Elles ne sont pas remboursables.

<sup>12</sup> Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVP moins de 25 ans.

<sup>13</sup> Le forfait heure de vol illimité peut être payé en trois fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

<b>PAR TRANCHE</b>	<b>Forfait 20 heures de vol</b> <sup>14</sup> sur tous les planeurs de l'association. Les heures supplémentaires sont au tarif horaire.	Non applicable	708,80 €
	<b>Extension 10 heures de vol supplémentaires</b> <sup>15</sup> : sur tous les planeurs de l'association. Cette extension peut être souscrite uniquement après un forfait 20h. Après un forfait 20h et deux extensions 10h payées, soit 40 heures, les heures supplémentaires sont gratuites. <b>Remarque</b> : le forfait illimité permet une économie de 200,85 € !	Non applicable	301,25 €
<b>A L'HEURE</b>	<b>Heure planeur monoplace</b> , hors forfait heures de vol ou pack	33,08 €	44,90 €
	<b>Heure planeur biplace</b> , hors forfait heures de vol ou pack	44,90 €	53,16 €
<b>Treuillée</b> <sup>16</sup> : décollage à l'unité, hors pack		11,11 €	

#### Exemples de budgets types hors décollages :

Junior illimité		-25 ans		Sénior illimité		+25 ans		Sénior 20h		+25 ans	
Cotisation	91,43 €			Cotisation	91,43 €			Cotisation	91,43 €		
Frais fonctionnement	141,76 €			Frais fonctionnement	230,36 €			Frais fonctionnement	230,36 €		
Licence assurance FFVP	92,06 €			Licence assurance FFVP	197,06 €			Licence assurance FFVP	197,06 €		
Forfait hdv illimitées	702,90 €			Forfait hdv illimité	1 104,55 €			Forfait 20 heures	708,80 €		
<b>Total</b>	<b>1 028,15 €</b>			<b>Total</b>	<b>1 623,40 €</b>			<b>Total</b>	<b>1 227,65 €</b>		

Junior à l'heure		-25 ans		Sénior à l'heure		+25 ans		Sénior 20h+10h		+25 ans	
Cotisation	91,43 €			Cotisation	91,43 €			Cotisation	91,43 €		
Frais fonctionnement	141,76 €			Frais fonctionnement	230,36 €			Frais fonctionnement	230,36 €		
Licence assurance FFVP	92,06 €			Licence assurance FFVP	197,06 €			Licence assurance FFVP	197,06 €		
15 heures de vol mono	496,20 €			15 heures de vol mono	673,50 €			Forfait 20 heures	708,80 €		
<b>Total</b>	<b>821,45 €</b>			<b>Total</b>	<b>1 192,35 €</b>			Extension 10 heures	301,25 €		
								<b>Total</b>	<b>1 528,90 €</b>		

<sup>14</sup> Le forfait 20 heures de vol peut être payé en deux fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

<sup>15</sup> L'extension 10 heures de vol est payable en une fois. Elle n'est ni convertible, ni remboursable.

<sup>16</sup> Pour maintenir les compétences des pilotes du treuil, une treuillée d'entraînement en planeur est attribuée pour dix planeurs lancés.

